

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 729

26 mars 2008

### SOMMAIRE

<b>AB Acquisitions Luxco 1 S.à r.l.</b> .....	<b>34975</b>	<b>Merchbanc Sicav</b> .....	<b>34974</b>
<b>Alleray S.à r.l.</b> .....	<b>34975</b>	<b>Mindforest International S.A.</b> .....	<b>34953</b>
<b>Argance S.à r.l.</b> .....	<b>34989</b>	<b>MindRich S.à r.l.</b> .....	<b>34946</b>
<b>Avanza S.à r.l.</b> .....	<b>34971</b>	<b>Netco Industries S.A.</b> .....	<b>34964</b>
<b>Capon Properties S.A.</b> .....	<b>34963</b>	<b>Nielsen Structure Finance S.A.</b> .....	<b>34990</b>
<b>Capricorn Real Estate Soparfi S.A.</b> .....	<b>34946</b>	<b>Opalus S.A.</b> .....	<b>34990</b>
<b>Compagnie de Gestion S.A.</b> .....	<b>34963</b>	<b>Rhodes Holding II S.à r.l.</b> .....	<b>34976</b>
<b>Corfu S.A.</b> .....	<b>34976</b>	<b>Ridgefield Holdco</b> .....	<b>34984</b>
<b>Daolux AG</b> .....	<b>34973</b>	<b>Samuel Manu-Tech Hungary Servicing Company Limited by Shares Luxembourg branch</b> .....	<b>34973</b>
<b>DH Andrew S.à r.l.</b> .....	<b>34971</b>	<b>SEB Optimus II</b> .....	<b>34984</b>
<b>Finalfe S.A.</b> .....	<b>34985</b>	<b>Semma S.A.</b> .....	<b>34973</b>
<b>Gate Gourmet Holding I S.à r.l.</b> .....	<b>34985</b>	<b>Sereco Ré S.A.</b> .....	<b>34992</b>
<b>Goodman Fund of Funds Management Company (Lux) S.à r.l.</b> .....	<b>34974</b>	<b>SPX Luxembourg Holding Company</b> ....	<b>34946</b>
<b>Halian PSF S.à r.l.</b> .....	<b>34964</b>	<b>Stradivari Advisors S.A.</b> .....	<b>34992</b>
<b>IBI Fund Advisory S.A.</b> .....	<b>34971</b>	<b>TCP Luxembourg Holdings S.à r.l.</b> .....	<b>34986</b>
<b>I.B. International S.A.</b> .....	<b>34991</b>	<b>Toga Investments S.à r.l.</b> .....	<b>34950</b>
<b>International Telecomponents S.A.</b> .....	<b>34950</b>	<b>TPG Luxembourg Holdings S.à r.l.</b> .....	<b>34983</b>
<b>Ipsen Ré</b> .....	<b>34953</b>	<b>Trimar Management S.A.</b> .....	<b>34946</b>
<b>Karan Holding S.A.</b> .....	<b>34949</b>	<b>Tusken S.A.</b> .....	<b>34991</b>
<b>Karan S.A.</b> .....	<b>34949</b>	<b>VATit (Luxembourg) S.à r.l.</b> .....	<b>34953</b>
<b>Kaslion S. à r.l.</b> .....	<b>34983</b>	<b>WP LuxCo II S.à r.l.</b> .....	<b>34985</b>
<b>KBC Equity Fund (L) Conseil Holding S.A. .....</b>	<b>34990</b>		

**MindRich S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.**

Siège social: L-1933 Luxembourg, 2, rue Siggy vu Lëtzebuerg.  
R.C.S. Luxembourg B 120.974.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 2 janvier 2008*

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés de la société MINDRICH s.à.r.l., tenue le 2 janvier 2008, que:

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société MINDRICH s.à.r.l. au 2, rue Siggy vu Letzebuerg à L-1933 Luxembourg.

Luxembourg, le 2 janvier 2008.

*Pour MINDRICH s.à.r.l.*

B. Sugars

Référence de publication: 2008030776/1675/17.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2008, réf. LSO-CN07169. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080031492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

---

**Trimar Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1249 Luxembourg, 3-11, rue du Fort Bourbon.  
R.C.S. Luxembourg B 55.022.

—  
*Extrait de la décision du liquidateur tenue au siège social de la société en date du 8 février 2008, à 14h00*

Le liquidateur décide de transférer le siège social de la société TRIMAR MANAGEMENT S.A. au 3-11, rue Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

*Le Liquidateur*

Référence de publication: 2008030797/5863/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2008, réf. LSO-CN06100. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080031167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

---

**Capricorn Real Estate Soparfi S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 86.150.

—  
EXTRAIT

La convention de domiciliation conclue le 9 mars 2002 avec FIDUCIAIRE FIDUFISC S.A. est résiliée, le siège social jusqu'alors fixé au 7, Grand-rue, L-1661 Luxembourg est dénoncé avec effet immédiat.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 19 décembre 2007.

*Pour la Société FIDUFISC SA*

M. C. Wetzel

*Administrateur*

Référence de publication: 2008030753/4906/16.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2008, réf. LSO-CM02058. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080031677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

---

**SPX Luxembourg Holding Company, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.676.300,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R.C.S. Luxembourg B 134.747.

—  
In the year two thousand and seven, on the twenty-eighth of December.

Before US Maître Martine Schaeffer, notary residing at Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of SPX LUXEMBOURG HOLDING COMPANY, a société à responsabilité limitée (private limited liability company), having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, in process of registration with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register).

There appeared:

KAYEX CHINA HOLDINGS, INC., a company duly incorporated and validly existing under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at THE CORPORATION TRUST COMPANY 1209 Orange Street, Wilmington, 19801 Delaware, United States of America, registered with the Delaware Secretary of State, Division of Corporations, under the file number 2725679 (the «Sole Shareholder»), here represented by Mrs Corinne Peyron, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Charlotte, North Carolina, USA on December 21st, 2007.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The meeting is presided by Mr Raymond Thill, maître en droit, residing professionally at Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mrs Sylvie Dupont, private employee, residing professionally at Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Corinne Peyron, private employee, residing professionally at Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

(i) The Sole Shareholder present or represented and the number of shares held by it are shown on an attendance list. That list, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

(ii) As appears from the attendance list, the 125 (one hundred twenty five) shares, representing the whole capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder has been duly informed.

(iii) The agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 2,663,800.- (two million six hundred sixty-three thousand eight hundred euros) so as to raise it from its current amount of EUR 12,500.- to EUR 2,676,300.- by the issuance of 26,638 new shares with a nominal value of EUR 100.- each;

2. Subscription, intervention of the subscriber and payment of the 26,638 new shares with a nominal value of EUR 100.- each, by a contribution in cash;

3. Subsequent amendment of the article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect the increase of the share capital of the Company;

4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

*First resolution*

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 2,663,800.- (two million six hundred sixty-three thousand eight hundred euros) so as to raise it from its current amount of EUR 12,500.- to EUR 2,676,300.- by the issuance of 26,638 new shares with a nominal value of EUR 100.- each to be fully subscribed by the Sole Shareholder and fully paid up through a contribution in cash.

*Second resolution*

It is resolved to accept the subscription to the increase of capital of EUR 2,663,800.- by a contribution in cash by the Sole Shareholder.

*Intervention - Subscription - Payment*

The Sole Shareholder through its proxy holder, declared to subscribe to the above mentioned increase of capital of EUR 2,663,800.- by subscribing to all the 26,638 new shares of the Company each of them being fully paid up by a contribution in cash.

*Evidence of the contribution's existence*

Proof of the contribution's existence has been given to the undersigned notary by producing a blocked funds certificate.

*Third resolution*

As a consequence of the foregoing resolutions and the contribution having been fully carried out, the Sole Shareholder resolved to amend article 6 of the articles of association of the Company to read as follows:

« **Art. 6.** The Company's share capital is set at EUR 2,676,300.- (two million six hundred seventy-six thousand three hundred euros) divided into 26,763 (twenty-six thousand seven hundred sixty-three) shares with a nominal value of EUR 100.- (one hundred euros) each, fully paid-up.

The share capital may be increased or reduced from time to time by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75 %) of the share capital.»

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

#### Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about EUR 29,000.- (twenty-nine thousand euros).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with the notary, the present original deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société SPX LUXEMBOURG HOLDING COMPANY, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand - Duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

A comparu:

KAYEX CHINA HOLDINGS, INC., une société valablement constituée et ayant une existence légale en vertu du droit de l'état du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au THE CORPORATION TRUST COMPANY, 1209 Orange Street, Wilmington, 19801 Delaware, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Delaware Secretary of State, Division of Corporations (l'«Associé Unique»), ici représentée par Madame Corinne Peyron, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée à Charlotte, North Carolina, USA le 21 décembre 2007.

Ladite procuration paraphée ne varietur par la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

L'assemblée est présidée par Monsieur Raymond Thill, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Sylvie Dupont, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Corinne Peyron, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président, prie le notaire d'acter que:

(i) L'Associé Unique, présent ou représenté, et le nombre de parts sociales détenues sont renseignés dans une liste de présence. Cette liste, une fois signée par le comparant et le notaire instrumentant, restera ci-annexée pour être enregistrée avec l'acte.

(ii) Il ressort de la liste de présence que les 125 (cent vingt cinq) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'Associé Unique a été préalablement informé.

(iii) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 2.663.800,- EUR (deux million six cent soixante trois mille huit cents euros) pour le porter de son montant actuel de 12.500,- EUR à 2.676.300,- EUR par l'émission de 26.638 nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 100,- EUR chacune;

2. Souscription, intervention du souscripteur et émission des 26.638 nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 100,- EUR chacune, par un apport en numéraire de l'associé unique de la Société;

3. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société en vue de refléter l'augmentation de capital de la Société;

4. Divers.

Après que l'agenda ait été approuvé par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

#### Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 2.663.800,- EUR (deux million six cent soixante trois mille huit cents euros) pour le porter de son montant actuel de 12.500,- EUR à 2.676.300,- EUR par l'émission de

26.638 nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 100,- EUR chacune devant être entièrement souscrites par l'Associé Unique et entièrement libérées par un apport en numéraire.

*Deuxième résolution*

Il est décidé d'accepter la souscription à l'augmentation de capital de 2.663.800,- EUR par un apport en numéraire de l'Associé Unique.

*Intervention - Souscription - Paiement*

L'Associé Unique, représenté par son mandataire, a déclaré souscrire à l'augmentation de capital susmentionnée d'un montant de 2.663.800,- EUR en souscrivant à l'ensemble des 26.638 nouvelles parts sociales de la société, chacune d'elles étant entièrement libérées par un apport en numéraire.

*Preuve de l'existence de l'apport*

Preuve de l'existence de cet apport a été donnée au notaire instrumentant par la production d'un certificat de blocage des fonds.

*Troisième résolution*

En conséquence des résolutions qui précèdent et l'apport ayant été pleinement effectué, l'Associé Unique a décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à 2.676.300,- EUR (deux millions six cent soixante-seize mille trois cents euros) divisé en 26.763 (vingt-six mille sept cent soixante-trois) parts sociales d'une valeur nominale de 100,- EUR (cent euros) chacune, entièrement libérées.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit par résolution de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution prise par la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75 %) du capital social.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombe à la Société en raison des présentes ou qui pourrait être dû au regard de cette augmentation de capital est évalué à environ EUR 29.000,- (vingt-neuf mille euros).

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: R. Thill, S. Dupont, C. Peyron, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2008, LAC/2008/855. — Reçu 26.638 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2008.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2008031668/5770/155.

(080033055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2008.

---

**Karan S.A., Société Anonyme,  
(anc. Karan Holding S.A.).**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 108.896.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 25 février 2008.

J.-J. Wagner

Notaire

Référence de publication: 2008031566/239/13.

(080032158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2008.

---

**International Telecomponents S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 81.645.

—  
*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 janvier 2008*

- La démission de Monsieur Luigi Lucca, demeurant 112, Via Cadore, I-20038 Seregno (Milano) de son mandat d'administrateur de classe A est acceptée.

- Monsieur Cesare Gavuglio, demeurant 23, Piazza della Vittoria, I-20014 Nerviano (MI), né le 2 mars 1932 à Varese (VA) Italie est nommé en remplacement, en tant qu'administrateur de classe A. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale de 2009.

Certifié sincère et conforme

Pour INTERNATIONAL TELECOMPONENTS S.A.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Référence de publication: 2008031245/696/19.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2008, réf. LSO-CN07588. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080032447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2008.

**Toqa Investments S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 660.000,00.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 114.083.

In the year two thousand and seven, on the twenty-eighth of December.

Before US Maître Martine Schaeffer, notary residing at Luxembourg.

There appeared:

1. MATLINPATTERSON GLOBAL OPPORTUNITIES PARTNERS II L.P., a limited partnership organized under the laws of the State of Delaware, with registered office at the CORPORATION SERVICE COMPANY, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808 USA,

2. MATLINPATTERSON GLOBAL OPPORTUNITIES PARTNERS (CAYMAN) II L.P., a limited partnership organized under the laws of the Cayman Islands, with registered office at WALKERS SPV LIMITED, P.O. Box 908GT, Walker House, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands,

Both here represented by Mr Benoît Charpentier, attorney-at-law, residing in Luxembourg by virtue of two proxies given on December 27, 2007,

The said proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to enact the following:

- MatlinPatterson GLOBAL OPPORTUNITIES PARTNERS II L.P. and MatlinPatterson GLOBAL OPPORTUNITIES PARTNERS (CAYMAN) II L.P. are the only shareholders of TOGA INVESTMENTS S.à.r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy, incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary then residing in Remich, acting in replacement of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary then residing in Luxembourg, on January 26, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of May 30, 2006 number 1050 (the Company).

- the Company's share capital is presently set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

Now, therefore, the appearing parties, acting through their proxyholder, have requested the undersigned notary to record the following resolutions:

*First resolution*

The shareholders of the Company, decide to increase the subscribed capital by an amount of six hundred forty-seven thousand five hundred euro (EUR 647,500.-) to bring it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to six hundred sixty thousand euro (EUR 660,000.-) by the issuance of twenty-five thousand nine hundred (25,900) new shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, having the same rights as the already existing shares.

#### *Intervention - Subscription - Payment*

Thereupon, MatlinPatterson GLOBAL OPPORTUNITIES PARTNERS II L.P., prenamed and represented as stated above declares to subscribe to nineteen thousand seventy-three (19,073) new shares and to have them fully paid up by a contribution in kind of an aggregate amount of four hundred seventy-six thousand eight hundred twenty-five euro (EUR 476,825.-).

MatlinPatterson GLOBAL OPPORTUNITIES PARTNERS (CAYMAN) II L.P., prenamed and represented as stated above declares to subscribe for six thousand eight hundred twenty-seven (6,827) new shares and to have them fully paid up by a contribution in kind of an aggregate amount of one hundred seventy thousand six hundred seventy-five euro (EUR 170,675.-).

The said contribution in kind made by MatlinPatterson GLOBAL OPPORTUNITIES PARTNERS II L.P. and MatlinPatterson GLOBAL OPPORTUNITIES PARTNERS (CAYMAN) II L.P. consists of two claims in the amount of three hundred forty-seven thousand five hundred euro (EUR 347,500.-) and three hundred thousand euro (EUR 300,000.-), respectively, against the Company (the Claims). According to a certificate dated as per the date hereof from the management of the Company, the Claims have an aggregate value of six hundred forty-seven thousand five hundred euro (EUR 647,500.-) and each of the Claims is certain and due for payment without deduction (certaine, liquide et exigible).

The said certificate and a balance sheet of the Company, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

#### *Second resolution*

As a consequence of the preceding resolution, the sole shareholder of the Company decides to amend article 5.1. of the articles of association of the Company, which will henceforth have the following wording:

« **Art. 5.1.** The Company's corporate capital is fixed at six hundred sixty thousand euro (EUR 660,000.-) represented by twenty-six thousand four hundred (26,400) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.»

There being no further business, the meeting is terminated.

#### *Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital, is approximately two thousand two hundred euro (2,200.- EUR).

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le vingt-huitième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. MATLINPATTERSON GLOBAL OPPORTUNITIES PARTNERS II L.P., une société en commandite organisée selon le droit d'état de Delaware, avec siège social à CORPORATION SERVICE COMPANY, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808 USA,

2. MATLINPATTERSON GLOBAL OPPORTUNITIES PARTNERS (CAYMAN) II L.P., une société en commandite organisée selon le droit de l'île Cayman, avec siège social à WALKERS SPV LIMITED, P.O. box 908GT, Walker House, Mary Street, George Town, Grand Cayman, l'île Cayman,

Chacune représentée ici par Maître Benoît Charpentier, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu de deux procurations données le 27 décembre 2007.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes ainsi que le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme décrit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter que:

- MatlinPatterson GLOBAL OPPORTUNITIES PARTNERS II L.P. et MatlinPatterson GLOBAL OPPORTUNITIES PARTNERS (CAYMAN) II L.P. sont les associés uniques de TOGA INVESTMENTS S.à.r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy, constituée par acte notarié de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, en remplacement de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, daté du 26 janvier 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 1050 du 30 mai 2006 (la Société).

- le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-).

Les associés ont pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de six cent quarante-sept mille cinq cents euros (EUR 647.500,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cinq cents (500) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, à un montant de six cent soixante mille euros (EUR 660.000,-) par la création et l'émission de vingt-cinq mille neuf cents (25.900) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et ayant les mêmes droits que les parts sociales déjà existantes.

#### *Souscription et libération*

Ensuite, MatlinPatterson GLOBAL OPPORTUNITIES PARTNERS II L.P., prénommé et représenté comme affirmé au-dessus, déclare souscrire à dix-neuf mille soixante-treize (19.073) nouvelles parts sociales et les payer entièrement par apport en nature d'un montant de quatre cent soixante-seize mille huit cent vingt-cinq euros (EUR 476.825,-).

MatlinPatterson GLOBAL OPPORTUNITIES PARTNERS (CAYMAN) II L.P., prénommé et représenté comme affirmé au-dessus, déclare souscrire à six mille huit cent vingt-sept (6.827) nouvelles parts sociales et les payer entièrement par apport en nature d'un montant de cent soixante-dix mille six cent soixante-quinze euros (EUR 170.675,-).

Ledit apport en nature effectué par MatlinPatterson GLOBAL OPPORTUNITIES PARTNERS II L.P. et MatlinPatterson GLOBAL OPPORTUNITIES PARTNERS (CAYMAN) II L.P. consiste en deux créances sur la Société d'un montant de, respectivement, trois cent quarante-sept mille cinq cents euros (EUR 347.500,-) et trois cent mille euros (EUR 300.000,-) (les Créances). Suivant un certificat de la gérance de la Société daté en date de ce jour, les Créances s'élèvent à un montant total de six cent quarante-sept mille cinq cents euros (EUR 647.500,-) et chacune des Créances est certaine, liquide et exigible.

Le certificat mentionné ci-avant ainsi que le bilan de la Société, signée ne varietur par le représentant au nom des parties comparantes et par le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour y être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement

#### *Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution précédente, les associés décident de modifier l'article 5.1. des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.1.** Le capital social est fixé à six cent soixante mille euros (EUR 660.000,-), représenté par vingt-six mille quatre cents (26.400) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées».

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont à sa charge en raison du présent acte est estimé approximativement à la somme de deux mille deux cents euros (2.200,- EUR).

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. En cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B. Charpentier, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2008, LAC/2008/842. — Reçu 6.475 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2008.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2008031695/5770/143.

(080032914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2008.



**Mindforest International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 11, rue Sainte Zithe.  
R.C.S. Luxembourg B 91.706.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires pour l'exercice 2006 tenue de manière extraordinaire à 10.45 heures le 28 novembre 2007*

1- L'assemblée générale renouvelle les mandats des administrateurs, des administrateurs-délégués et du commissaire aux comptes, qui acceptent tous, pour l'exercice social 2007 et jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2008:

*Administrateurs:*

- M. Guy Kerger, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg;
- M. Nicolas Hoffeld, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg;
- GESTION & ADMINISTRATION S.A., Commercial Centre Square 2 - Alofi - Niue;

*Administrateurs-délégués:*

- M. Nicolas Hoffeld, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg;
- M. Guy Kerger, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg;

*Commissaire aux comptes:*

- FIDUCIAIRE CENTRA FIDES S.A., 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, RCS B 39.844.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008031243/766/25.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2008, réf. LSO-CN07056. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080032471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2008.

**Ipsen Ré, Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 113.939.

*Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu à Luxembourg le 8 janvier 2008*

1. Démission de Monsieur Raymond de Thezan de son mandat d'Administrateur et Président:

Le Conseil prend note de la démission à effet immédiat de Monsieur Raymond de Thezan de son mandat d'Administrateur.

2. Cooptation de Monsieur Olivier Jochem en tant qu'Administrateur:

Le Conseil coopte Monsieur Olivier Jochem, demeurant professionnellement 42, rue du Docteur Blanche, F-75016 Paris, en tant qu'Administrateur en remplacement de M. de Thezan. Cette cooptation sera ratifiée par la prochaine Assemblée Générale.

*Pour la société*

AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Référence de publication: 2008031246/682/20.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2008, réf. LSO-CN07662. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080032444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2008.

**VATit (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.  
R.C.S. Luxembourg B 136.565.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the fifteenth of February.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand-duchy of Luxembourg.

There appeared:

VATit HOLDINGS S.à r.l., a company organized under the law of Luxembourg, with registered office at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, and not yet registered with the Luxembourg Trade Register,

here represented by Ms Annick Braquet, employee, with professional address at 101, rue de Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established on February 15th, 2008.

The said proxy, signed *in* varietur by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

### Chapter I. Form, Name, Registered Office, Object, Duration.

**Art. 1. Form.** There is formed a private limited liability company (hereafter the «Company»), which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»).

The Company is initially composed of one single Shareholder, subscriber of all the shares. The Company may however at any time be composed of several Shareholders, but not exceeding forty (40) Shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

**Art. 2. Object.** The purpose of the Company is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and any other securities, including without limitation bonds, debentures, certificates of deposit, trust units, any other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may borrow in any form, except for borrowing from the public. It may issue notes, bonds, debentures and any other kind of debt and/or equity securities, including but not limited to preferred equity certificates and warrants, whether convertible or not in all cases. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company which purpose is to ultimately hold interest in such financed other company. It may also give guarantees and grant security interests in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company which purpose is to ultimately hold interest in such secured other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against creditors, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly further or relate to its purpose.

**Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4. Name.** The Company will have the name of VATit (LUXEMBOURG) S.à r.l.

**Art. 5. Registered Office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-city.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the Manager or in case of plurality of Managers, by a decision of the Board of Managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

### Chapter II. Capital, shares

**Art. 6. Subscribed capital.** The share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (€ 25.-) each, all of which are fully paid up. In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its Shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

**Art. 7. Increase and reduction of capital.** The capital may be changed at any time by a decision of the single Shareholder or by a decision of the Shareholders' meeting voting with the quorum and majority rules set out by article 18 of these Articles, or, as the case may be, by the Law for any amendment to these Articles.

**Art. 8. Shares.** Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles.

The shares are indivisible toward the Company. Therefore co-owners of shares must be represented toward the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of Shareholders.

The single Shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a single Shareholder. The shares may be transferred freely amongst Shareholders when the Company is composed of several Shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of Shareholders representing at least three quarters of the capital, in accordance with article 189 of the Law.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

**Art. 9. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a shareholder.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

### Chapter III. Manager(s)

**Art. 10. Manager(s), Board of Managers.** The Company is managed by one or several Managers. If several Managers have been appointed, they will constitute a Board of Managers.

The members of the Board might be split in two categories, respectively denominated «Category A Managers» and «Category B Managers».

The Managers need not to be Shareholders. The Managers may be removed at any time, with or without legitimate cause, by a resolution of Shareholders holding a majority of votes.

Each Manager will be elected by the single Shareholder or by the Shareholders' meeting, which will determine their number and the duration of their mandate. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the single Shareholder or by a resolution of the Shareholders' meeting.

**Art. 11. Powers of the Manager(s).** In dealing with third parties, the Manager or the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Manager or Board of Managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of its single Manager or, in case of plurality of Managers, by the joint signature of any two Managers of the Company. In case the Managers are split in two categories, the Company shall obligatorily be bound by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

If the Managers are temporarily unable to act, the Company's affairs may be managed by the sole Shareholder or, in case the Company has several Shareholders, by the Shareholders acting under their joint signatures.

The Manager or Board of Managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxyholders, selected from its members or not either Shareholders or not.

**Art. 12. Day-to-day management.** The Manager or Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several Manager(s) or agent(s) and will determine the Manager's / agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency. It is understood that the day-to-day management is limited to acts of administration and thus, all acts of acquisition, disposition, financing and refinancing have to obtain the prior approval from the Board of Managers.

**Art. 13. Meetings of the Board of Managers.** The Board of Managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among Managers present at the meeting.

The Board of Managers may elect a secretary from among its members.

A Manager may be represented by another member of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers may be convened by any two Managers by any means of communication including telephone or email, provided that it contains a clear indication of the agenda of the meeting.

The Board of Managers can only validly debate and make decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. In case the Managers are split in two categories, at least one Category A Manager and one Category B Manager shall be present or represented. Any decisions made by the Board of Managers shall require a simple majority including at least the favorable vote of one Category A Manager and of one Category B Manager. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote.

In case of a conflict of interest as defined in Article 15 below, the quorum shall apply taking into account the affected Manager(s) whereas the voting requirements do no more apply.

One or more Managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate

with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members having participated.

A written decision, signed by all Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held.

Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members of the Board of Managers having participated.

**Art. 14. Liability- Indemnification.** The Managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

The Company shall indemnify any Manager or officer and his heirs, executors and administrators, against any damages or compensations to be paid by him/her or expenses or costs reasonably incurred by him/her, as a consequence or in connection with any action, suit or proceeding to which he/she may be made a party by reason of his/her being or having been a Manager or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a Shareholder or creditor and by which he/she is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/she shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, fraud or wilful misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which such Manager or officer may be entitled.

**Art. 15. Conflict of Interests.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a Manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Manager or officer of the Company who serves as a Manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager of the Company may have any personal interest in any transaction conflicting with the interest of the Company, he shall make known to the Board of Managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Manager's or officer's interest therein shall be reported to the single Shareholder or to the next general meeting of Shareholders.

#### Chapter IV. Shareholder(s)

**Art. 16. General meeting of shareholders.** If the Company is composed of one single Shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of Shareholders.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) Shareholders, the decisions of the Shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Board of Managers to the shareholders by registered mail. In this latter case, the Shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Unless there is only one single Shareholder, the Shareholders may meet in a general meeting of Shareholders upon call in compliance with Luxembourg Law by the Board of Managers, failing which by the supervisory board, if it exists, failing which by Shareholders representing half the corporate capital. The notice sent to the Shareholders in accordance with the Law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the Shareholders are present or represented at a Shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A Shareholder may act at any meeting of the Shareholders by appointing in writing, by fax or telegram as his proxy another person who need not be a Shareholder.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgment of the Board of Managers, which is final, circumstances of «force majeure» so require.

**Art. 17. Powers of the meeting of Shareholders.** Any regularly constituted meeting of Shareholders of the Company represents the entire body of Shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the Board of Managers by law or the Articles and subject to the object of the Company, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

**Art. 18. Procedure, Vote.** Any resolution whose purpose is to amend the Articles or whose adoption is subject by virtue of these Articles or, as the case may be, the Law, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles will be taken by a majority of Shareholders representing at least three quarters of the capital.

Except as otherwise required by the Law or by the Articles, all other resolutions will be taken by Shareholders representing at least half of the capital.

One vote is attached to each share.

### Chapter V. Financial Year, Distribution of Profits

**Art. 19. Financial Year.** The Company's accounting year starts on January 1st and ends on December 31st of each year.

**Art. 20. Adoption of financial statements.** At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the single Shareholder or, as the case may be, to the general meeting of Shareholders for approval.

Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 21. Appropriation of profits.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the Shareholders.

The excess is distributed among the Shareholders. However, the Shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the allocation to the legal reserve and of the interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

**Art. 22. Interim dividends.** Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- Interim accounts are established by the Manager or the Board of Managers;
- These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve;
- The decision to pay interim dividends is taken by the Manager or the Board of Managers;
- The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened and once five percent (5%) of the net profit of the current year has been allocated to the legal reserve.

### Chapter VI. Dissolution, liquidation

**Art. 23. Dissolution, liquidation.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

### Chapter VII. Applicable Law

**Art. 24. Applicable Law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Transitory provisions*

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on December 31st, 2008.

#### *Subscription - Payment*

All the five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (€ 25.-) each, have been subscribed by VATit HOLDINGS S.à r.l., prenamed.

All the shares have been fully paid in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

#### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at EUR 1,800.- (one thousand eight hundred euro).

#### *Resolutions of the sole shareholder*

The sole Shareholder resolves to:

1. Fix the number of Managers at four (4).
2. Appoint the following persons as Company's Managers:

#### *Category A Managers:*

- Mr. Saul Aron Goldstein, companies' director, born in Pretoria, South Africa, on September 18th, 1976, residing at Rutherford Estate, Block A, 1 Scott Street, Waverley, Johannesburg, South Africa;
- Mr. Chung Yan Maurice Lee, companies' director, born in Hong Kong, on July 1st, 1967, residing at 21D, 211 Johnston Road, Wanchai, Hong Kong, China;
- Mr. Brendon Mark Silver, companies' director, born in Johannesburg, South Africa, on July 5th, 1978, residing at Kingswood House, 7 Hampstead Gate, 1A Frognal, London NW3 6AL, United Kingdom.

*Category B Manager:*

- Mr. Luc Sunnen, chartered accountant, born in Luxembourg, on December 22, 1961, with professional address at 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The duration of the Managers' mandate is unlimited.

3. Fix the address of the Company at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

*Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, he signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le quinze février.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

A comparu:

VATit HOLDINGS S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, et dont l'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg est en cours,

ici représentée par Mme Annick Braquet, ayant son adresse professionnelle au 101, rue de Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 15 février 2008.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Chapitre I<sup>er</sup>. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»).

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. Elle peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles.

**Art. 2. Objet.** La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, incluant sans limitation, des obligations, tout instrument de dette, créances, certificats de dépôt, des unités de trust et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit à l'exception d'un emprunt public. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances incluant, sans limitation, l'émission de «PECS» et des «warrants», et ce convertibles ou non. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société en vue de les détenir à terme. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société en vue de les détenir à terme. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Dénomination.** La Société a comme dénomination VATit (LUXEMBOURG) S.à r.l.

**Art. 5. Siège social.** Le siège social est établi à Luxembourg-ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du Gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

## Chapitre II. Capital, parts sociales

**Art. 6. Capital souscrit.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (€ 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (€ 25,-) chacune, chaque part étant entièrement libérée.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

**Art. 7. Augmentation et diminution du capital social.** Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par ces Statuts ou, selon le cas, par la Loi pour toute modification des Statuts.

**Art. 8. Parts sociales.** La propriété d'une part sociale emporte acceptation implicite des Statuts.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société. Par conséquent, les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun, choisi parmi eux ou en dehors.

Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social, en conformité avec l'article 189 de la Loi.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

**Art. 9. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

## Chapitre III. Gérant(s)

**Art. 10. Gérants, Conseil de Gérance.** La Société est gérée par un ou plusieurs Gérants. Si plusieurs Gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de Gérance. Les membres peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement «Gérants de catégorie A» et «Gérants de catégorie B».

Les Gérants ne doivent pas être associés. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification légitime, par une décision des associés représentant une majorité des voix.

Chaque Gérant sera nommé par l'associé unique ou les associés, selon le cas, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou des associés.

**Art. 11. Pouvoirs du/des Gérant(s).** Dans les rapports avec les tiers, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Conseil de Gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature de son Gérant unique ou, en cas de pluralité de Gérants, par la signature conjointe de deux Gérants. Dans l'éventualité où deux catégories de Gérants sont créées, la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

Si les Gérants sont temporairement dans l'impossibilité d'agir, la Société pourra être gérée par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par les associés agissant conjointement.

Le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, sélectionnés parmi ses membres ou pas, qu'ils soient associés ou pas.

**Art. 12. Gestion journalière.** Le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs Gérant(s) ou mandataire(s) et déterminera les responsabilités et rémunérations (éventuelle) des Gérants/ mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat. Il est convenu que la gestion journalière se limite aux actes d'administration et qu'en conséquence, tout acte d'acquisition, de disposition, de financement et refinancement doivent être préalablement approuvés par le Conseil de Gérance.

**Art. 13. Réunions du Conseil de Gérance.** Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi les Gérants présents à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Un Gérant peut en représenter un autre au Conseil.

Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par deux Gérants par n'importe quel moyen de communication incluant le téléphone ou le courrier électronique, à condition qu'il contienne une indication claire de l'ordre du jour de la réunion.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Dans l'éventualité où deux catégories de Gérants sont créées, au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B devra être présent ou représenté.

Toute décision du Conseil de Gérance doit être prise à majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B dans l'éventualité où deux catégories de Gérants sont créées. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant.

En cas de conflit d'intérêt tel que défini à l'Article 15 ci-dessous, les exigences de quorum s'appliqueront indépendamment du ou des Gérants affectés alors que les conditions de vote ne s'appliqueront plus.

Chaque Gérant et tous les Gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication, à partir du Luxembourg, ayant pour effet que tous les Gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement.

Dans ce cas, le ou les Gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les Gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue.

Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

**Art. 14. Responsabilité, indemnisation.** Les Gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

La Société devra indemniser tout Gérant ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui/elle ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui/elle, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il/elle pourrait être partie en raison de son/sa qualité ou ancienne qualité de Gérant ou mandataire de la Société, ou, à la requête de la Société, de toute autre société où la Société est un associé ou un créancier et par quoi il/elle n'a pas droit à être indemnisé(e), sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il/elle sera finalement déclaré(e) impliqué(e) dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée. Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la Société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel Gérant ou mandataire pourrait prétendre.

**Art. 15. Conflit d'intérêt.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou autre affaire.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, entrant en conflit avec les intérêts de la Société, il en avisera le Conseil de Gérance et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'associé unique ou des associés au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

#### Chapitre IV. Associé(s)

**Art. 16. Assemblée générale des associés.** Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés.



Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le Conseil de Gérance aux associés par lettre recommandée. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblée générale conformément aux conditions fixées par la loi sur convocation par le Conseil de Gérance, ou à défaut, par le conseil de surveillance, s'il existe, ou à défaut, par des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par télécopieur ou par télégramme un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le Conseil de Gérance.

**Art. 17. Pouvoirs de l'assemblée générale.** Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au Conseil de Gérance en vertu de la loi ou les Statuts et conformément à l'objet social de la Société, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

**Art. 18. Procédure - Vote.** Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la loi aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des statuts sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital.

Sauf disposition contraire de la Loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront prises par les associés représentant la moitié du capital social.

Chaque part sociale donne droit à une voix.

## Chapitre V. Année sociale, Répartition

**Art. 19. Année sociale.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 20. Approbation des comptes annuels.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Conseil de Gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Les comptes annuels et le compte des profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, des associés.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 21. Affectation des résultats.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Le surplus est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la Loi, décider qu'après déduction de l'allocation à la réserve légale et des dividendes intérimaire le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve extraordinaire.

**Art. 22. Dividendes intérimaires.** Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

- Des comptes intérimaires doivent être établis par le Gérant ou par le Conseil de Gérance,
- Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
- Le Gérant ou le Conseil de Gérance est seul compétent pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes,
- Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés et une fois que cinq pourcents (5 %) du profit net de l'année en cours a été attribué à la réserve légale.

## Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 23. Dissolution, Liquidation.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

## Chapitre VII. Loi applicable

**Art. 24. Loi applicable.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2008.

### *Souscription - Libération*

Toutes les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites par VATit HOLDINGS S.à r.l., préqualifiée.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (€ 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution a été évalué à environ EUR 1.800,- (mille huit cents euros).

### *Décisions de l'associé unique*

L'associé unique décide de:

1. Fixer le nombre de Gérants à quatre (4).
2. Nommer les personnes suivantes en tant que Gérants de la Société:

#### *Gérants de catégorie A:*

- M. Saul Aron Goldstein, gérant de sociétés, né à Pretoria, Afrique du Sud, le 18 septembre 1976, résidant à Rutherford Estate, Block A, 1 Scott Street, Waverley, Johannesburg, Afrique du Sud;

- M. Chung Yan Maurice Lee, gérant de sociétés, né à Hong Kong, le 1<sup>er</sup> juillet 1967, résidant à 21D, 211 Johnston Road, Wanchai, Hong Kong, Chine;

- M. Brendon Mark Silver, gérant de sociétés, né à Johannesburg, Afrique du Sud, le 5 juillet 1978, résidant à Kingswood House, 7 Hampstead Gate, 1A Frognal, London NW3 6AL, Royaume-Uni.

#### *Gérant de catégorie B:*

- M. Luc Sunnen, expert-comptable, né à Luxembourg, le 22 décembre 1961, ayant son adresse professionnelle au 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

La durée du mandat des Gérants est illimitée.

3. Fixer l'adresse du siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Braquet, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2008. Relation: LAC/2008/7272. — Reçu 62,50 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2008.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2008031808/242/495.

(080032951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2008.

**Compagnie de Gestion S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 77, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 97.878.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires pour l'exercice 2006 tenue de manière extraordinaire à 12.30 heures le 27 novembre 2007*

1- L'assemblée générale renouvelle les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes, qui acceptent, pour l'exercice social 2007 et jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2008:

*Administrateurs:*

- Mme Bourkel Anique, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg;
- M. Bourkel Michel, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg;
- M. Vancheri Alexandre, 8 rue Dicks, L-1417 Luxembourg;
- GESTION & ADMINISTRATION SA, 2, Commercial Centre Square NI-Alofi;

*Administrateur-délégué:*

- M. Bourkel Michel, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg;

*Commissaire aux comptes:*

- WILBUR ASSOCIATES LTD, Rosenbergstrasse 1, CH-8304 Wallisellen Zurich.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008031241/766/25.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2008, réf. LSO-CN07065. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080032474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2008.

---

**Capon Properties S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 77, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 70.956.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de l'exercice 2006 tenue de manière extraordinaire à 8.00 heures le 27 novembre 2007*

1- L'assemblée générale renouvelle les mandats suivants:

- des administrateurs:

- M. Bourkel Michel, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg;
- M. Hoffeld Nico, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg;
- M. Vancheri Alexandre, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg;

- de l'administrateur-délégué:

- M. Bourkel Michel, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg

- du commissaire aux comptes:

- WILBUR ASSOCIATES LTD, Rosenbergstrasse 1, CH-8304 Wallisellen Zurich;

qui acceptent, pour l'exercice social 2007 et jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2008.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008031242/766/23.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2008, réf. LSO-CN07069. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080032473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2008.

---

**Netco Industries S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 57.203.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de l'exercice 2006 tenue de manière extraordinaire à 10.45 heures le 26 novembre 2007

1- L'assemblée générale renouvelle les mandats suivants:

*Administrateurs:*

- M. André Luc, 186-188, avenue de Tervuren, Bruxelles;
- Mme Cegiello Agnieszka, 186-188, avenue de Tervuren, Bruxelles;
- Mme Bourkel Anique, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg;

*Administrateur-délégué:*

- M. André Luc, 186-188, avenue de Tervuren, Bruxelles;

*Commissaire aux comptes:*

- WILBUR ASSOCIATES LTD, Rosenbergstrasse 1, CH-8304 Wallisellen Zurich;
- qui acceptent, pour l'exercice social 2007 et jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2008.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008031244/766/23.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2008, réf. LSO-CN07071. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080032465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2008.

**Halian PSF S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8308 Capellen, 77-79, Parc d'Activités Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 136.576.

**STATUTES**

In the year two thousand and eight, on the thirtieth of January, Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg,

There appeared:

1. ANTPENNY AG, having its registered office at CH-8702 Zollikon, Breitackerstrasse 1,
  2. CASUS BELLI s.à r.l., having its registered office at L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal,
- both represented by Mrs Catherine L'Hote-Tissier, attorney-at-law, residing L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal, by virtue of proxies given on January 22, 2008 and January 23, 2008,

Which proxies shall be signed ne varietur by the above named person and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for purposes of registration.

Such appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company («société à responsabilité limitée»), which is hereby incorporated:

**I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** There is formed a private limited liability company («société à responsabilité limitée») under the name HALIAN PSF S.à r.l., (hereinafter the «Company»), which will be governed by the laws in effect and especially by those of August 10, 1915 concerning commercial companies as amended, and September 18, 1933 on private limited liability companies, as amended (hereinafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereinafter the «Articles»).

**Art. 2. Registered office.** The registered office of the Company is established in Capellen, Grand-Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the board of managers.

Where the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstan-

ces. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers of the Company.

**Art. 3. Object.** The object of the Company is the commercialisation, distribution, buying and selling of computer programs and accessories as well as the provision of services as a primary IT systems operator of the financial sector, for credit institutions, other professionals of the financial sector (PSF), undertakings for collective investment (OPC) or pension funds organized under Luxembourg or foreign law, in the framework of article 29-3 of the law of April 5, 1993 on the financial sector, as amended.

The Company may acquire, exploit and sell all know-how trademarks and licenses.

The Company may, alone or in participations with other companies, for its own account or for the account of others, carry out all types of operations which relate directly or indirectly to the other activities.

The Company may take participations in whatever form in other companies which have an identical or similar object to its own.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation which it may deem useful for the accomplishment and development of its purpose.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

The Company will not be dissolved by the death, the bankruptcy, the interdiction or the financial failure of one of its shareholders.

## II. Capital - Shares

**Art. 5. Capital.** The Company's corporate capital is fixed at three hundred and seventy thousand euro (370,000.- EUR) represented by one hundred (100) shares with a par value of three thousand seven hundred euros (3,700.-EUR) each, all subscribed and fully paid-up.

If, and as long as one member holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single member company, pursuant to article 179 (2) of the law of August 10, 1915 concerning commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of the Articles.

**Art. 6. Shares.** Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in issue.

Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners must appoint a sole person as their representative towards the Company.

The shares are freely transferable among shareholders.

Transfer of shares inter vivos to third parties which are not shareholders may only be made with the prior approval given in general meeting of shareholders representing at least three quarters of the capital.

For all other matters, reference is being made to Articles 189 and 190 of the Law.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

The heirs, representatives or entitled persons of a shareholder and creditors of a shareholder cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the Company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their rights they have to refer to the financial statements and to the decisions of the general meetings.

## III. Management - Representation

**Art. 7. Board of managers.** The Company is managed by a board of at least two members, who need not be shareholders, appointed by a resolution of the general meeting of shareholders which sets their powers and the term of their office.

Managers may be dismissed ad nutum by the general meeting of shareholders.

**Art. 8. Powers of the board of managers.** All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

Special and limited powers may be delegated for well-determined matters to one or more agents, whether shareholders or not, by any two managers of the Company acting jointly.

**Art. 9. Procedure.** The board of managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon call of any manager, at the place indicated in the convening notice.

Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice.

No convening notice is required if all members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by a majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to participation in person at such meeting.

Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

**Art. 10. Auditor.** The supervision of the operations of the Company shall be entrusted to one or more certified public auditors, chosen from among the members of the «Institut des Réviseurs d'entreprises», appointed by the board of the managers, who fixes their remuneration.

**Art. 11. Representation.** The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two managers of the Company or by the joint or single signature of any persons to whom such signatory powers have been validly delegated in accordance with article 8 of the Articles.

**Art. 12. Liability of the managers.** The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

#### IV. General Meetings of Shareholders

**Art. 13. Powers and voting rights.** Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholder.

**Art. 14. Form - Quorum - Majority.** If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all shareholders by registered letter. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Except as otherwise required by Law or by the present Articles, collective decisions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. If that figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.

Nevertheless, decisions amending the Articles of the Company can be taken only by the majority of the shareholders representing three-quarters of the corporate capital, subject to the provisions of the law.

#### V. Annual accounts - Allocation of Profits

**Art. 15. Accounting Year.** The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December.

Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts (consisting of the balance sheet, the profit and the loss statement and the annex) are established and the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above annual accounts and inventory at the Company's registered office.

**Art. 16. Allocation of Profits.** The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses, represents the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to a reserve or carry it forward.

## VI. Dissolution - Liquidation

**Art. 17. Dissolution - Liquidation.** In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who need not be shareholders, appointed by a resolution of the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholders or by Law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to all shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

## VII. General provision

**Art. 18.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory Provision The first financial year shall begin today and end on December 31, 2008.

### *Subscription and Payment*

The shares have been subscribed as follows:

1) ANTPENNY AG, prenamed: eighty shares . . . . .	80
2) CASUS BELLI S.à r.l., prenamed: twenty shares . . . . .	20
Total: one hundred shares . . . . .	100

All these shares have been fully paid up in cash, so that the amount of three hundred and seventy thousand euro (370,000.- EUR) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly bears witness to it.

### *Estimate of Costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about 6,200.-€.

### *Constitutive meeting of members*

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named parties, representing the entirety of the subscribed capital and considering themselves as duly convened, have proceeded to hold an extraordinary general meeting and have passed the following resolutions by unanimous vote:

1) The following persons are appointed as managers of the Company:

- Mr. Christophe Villiere, born on April 25, 1969 in Charleville-Mézières (France), residing in F-57365 Ennery, 11, rue Victor Hugo, is appointed as administrative manager for an unlimited period,

- Mr. Philippe Gandner, born on May 22, 1970 in Forbach (France), residing in F-54760 Villers-les-Moivrons, 4bis, rue de Batonchamps, is appointed as technical manager for an unlimited period.

2) The Company will be validly bound by the joint signature of the two prenamed managers.

3) The Company shall have its registered office at L-8308 Capellen, 77-79, parc d'Activités Capellen, 2nd floor.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing parties, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same parties and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by names, given names, civil status and residences, they signed together with the notary the present deed.

### **Follows the French version:**

L'an deux mille huit, le trente janvier,

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

1. ANTPENNY AG, établie et ayant son siège social à CH-8702 Zollikon, Breitackerstrasse 1,

2. CASUS BELLI s.à r.l., établie et ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal,

les deux représentées par M<sup>e</sup> Catherine L'Hôte-Tissier, avocat, demeurant à L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal, en vertu de procurations données le 22 janvier 2008 et le 23 janvier 2008.

Lesquelles procurations seront signées ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire soussigné, et resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

## I. Dénomination - Siègle social - Objet social - Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination HALIAN PSF S.à r.l., (la «Société»), qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, et par celle du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée telle que modifiée, (ci-après la «Loi») ainsi que par les présents statuts (ci-après les «Statuts»).

**Art. 2. Siègle social.** Le siège social est établi à Capellen, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du conseil de gérance.

Lorsque le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Il peut être créé par simple décision du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 3. Objet social.** La société a pour objet la commercialisation, la distribution, l'achat et la vente de tous programmes informatiques et accessoires ainsi que la prestation de tous services en tant qu'opérateurs de systèmes informatiques primaires auprès du secteur financier, pour les institutions de crédit, autres professionnels du secteur financier (PSF), organismes de placement collectif (OPC) ou fonds de pension organisés selon le droit luxembourgeois ou un droit étranger conformément à l'article 29-3 de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier telle que modifiée.

La société peut acquérir, exploiter et vendre des marques brevetées en savoir-faire et licences.

La société peut, soit pour son propre compte, soit en participation avec d'autres sociétés pour son propre compte ou pour le compte d'autres, exécuter tous types d'opérations en relation directe ou indirecte aux autres activités.

La société peut prendre des participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres sociétés ayant une raison sociale identique ou similaire.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toute opération financière, mobilière ou immobilière, commerciale ou industrielle qu'elle jugera utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société ne sera pas dissoute par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture de l'un de ses associés.

## II. Capital - Parts sociales

**Art. 5. Capital.** Le capital social est fixé à trois cent soixante-dix mille euros (370.000,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de trois mille sept cents euros (3.700,- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par une résolution de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

**Art. 6. Parts sociales.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Les parts sociales sont librement cessibles entre les associés.

La cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément préalable donné en assemblée générale par des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le surplus, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Les héritiers et représentants ou ayants droit d'un associé et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.



### III. Gestion - Représentation

**Art. 7. Conseil de gérance.** La Société est gérée par un conseil composé d'au moins deux membres, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'assemblée générale des associés laquelle fixera leurs pouvoirs et la durée de leur mandat.

Les gérants sont révocables ad nutum, par l'assemblée générale des associés.

**Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.** Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du conseil de gérance qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par deux gérants de la Société agissant conjointement.

**Art. 9. Procédure.** Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télécopie ou courrier électronique.

Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

**Art. 10. Réviseur.** La surveillance des opérations de la Société sera confiée à un ou plusieurs réviseurs, choisis parmi les membres de l'Institut des Réviseurs d'entreprises, nommés par le conseil de gérance qui fixera leur rémunération.

**Art. 11. Représentation.** La Société sera engagée, en toute circonstance, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux gérants ou par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui des pouvoirs ont été valablement délégués conformément à l'article 8 des Statuts.

**Art. 12. Responsabilités des gérants.** Les gérants ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

### IV. Assemblée Générale des associés

**Art. 13. Pouvoirs et droits de vote.** Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

**Art. 14. Forme - Quorum - Majorité.** Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par lettre recommandée. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Sauf disposition contraire de la Loi ou des présents Statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première réunion ou consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettres recommandées, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion de capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts de la Société ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social, conformément aux dispositions de la Loi.

## V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

**Art. 15. Exercice social.** L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société (comprenant le bilan, le compte de pertes et profits et l'annexe) sont arrêtés et le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

**Art. 16. Affectation des bénéfices.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

## VI. Dissolution - Liquidation

**Art. 17. Dissolution - Liquidation.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par une résolution de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution des associés ou par la Loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

## VII. Disposition générale

**Art. 18.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finira le 31 décembre 2008.

### *Souscription et libération*

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) ANTPENNY AG, préqualifiée: quatre-vingts parts sociales . . . . .	80
2) CASUS BELLI S.à r.l, préqualifiée: vingt parts sociales . . . . .	20
Total: cent parts sociales . . . . .	100

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que le montant de trois cent soixante-dix mille euros (370.000,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

### *Estimation des Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ 6.200,-€.

### *Assemblée Constitutive des Associés*

Immédiatement après la constitution de la Société, les comparantes préqualifiées, représentant la totalité du capital social et se considérant dûment convoquées, se sont réunies en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1) Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société:

- Monsieur Christophe Villiere, né le 25 avril 1969 à Charleville-Mézières (France), demeurant à F-57365 Ennery, 11, rue Victor Hugo, est nommé gérant administratif de la Société pour une durée indéterminée,
- Monsieur Philippe Gandner, né le 22 mai 1970 à Forbach (France), demeurant à F-54760 Villers-les-Moivrons, 4bis, rue de Batonchamps, est nommé gérant technique de la Société pour une durée indéterminée.

2) La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants pré-mentionnés.

3) Le siège de la Société est fixé à L-8308 Capellen, 77-79, parc d'Activités Capellen, 2<sup>ème</sup> étage.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente qu'à la requête des comparants, le présent acte de constitution est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. L'Hote-Tissier, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2008, Relation: LAC/2008/5763. — Reçu 1.850 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2008.

P. Frieders.

Référence de publication: 2008031784/212/361.

(080033168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2008.

**IBI Fund Advisory S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 65.741.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 19 décembre 2007*

Il est décidé:

- de réélire Messieurs Roland Hess, résidant professionnellement 50, Talacker CH-8022 Zurich, André Schmit résidant professionnellement 11, rue Aldringen, L-1960 Luxembourg et Peter Rückstuhl, résidant professionnellement 50, Talacker Postfach, CH-8022 Zurich en tant qu'Administrateur pour un nouveau terme d'un an, expirant à l'Assemblée Générale Statutaire de 2008.

- de réélire ERNST & YOUNG, LUXEMBOURG, en tant que Commissaire aux comptes pour un nouveau terme d'un an, expirant à l'Assemblée Générale Statutaire de 2008.

Certifié sincère et conforme

Pour IBI FUND ADVISORY S.A.

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A

Signatures

Référence de publication: 2008031236/526/21.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2008, réf. LSO-CM08070. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080032128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2008.

**Avanza S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. DH Andrew S.à r.l.).**

**Capital social: EUR 544.252,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 123.744.

In the year two thousand and eight, on the fifteenth day of the month of January.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg,

There appeared:

DHC LUXEMBOURG V S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under Luxembourg law, having its registered office at 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés under number B 123.613,

represented by M<sup>e</sup> Toinon Hoss, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated January 2008, being the sole shareholder and holding all the five hundred forty-four thousand two hundred and fifty-two (544,252) shares in issue in DH ANDREW S.à r.l. (the «Company»), a société à responsabilité limitée having its registered office at 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, incorporated on 27 December 2006 by deed of M<sup>e</sup> Henri Hellinckx, then notary residing in Mersch, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial») number 458 of 27 March 2007. The articles of association of the Company were last amended on 25 May 2007 by deed of M<sup>e</sup> Anja Holtz, notary residing in Wiltz, acting in replacement of M<sup>e</sup> Henri Hellinckx, prenamed, published in the Mémorial number 1976 of 13 September 2007.

The appearing party declared and requested the notary to record as follows:

(A) The sole shareholder holds all shares in issue in the Company so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

(B) The item on which a resolution is to be passed is as follows:

Change of name of the Company into AVANZA S.à r.l. and consequential amendment of article 1 of the articles of association of the Company.

Thereafter the following resolution was passed:

*Sole resolution*

The sole shareholder of the Company resolved to change the name of the Company into AVANZA S.à r.l. and to amend article 1 of the articles of association of the Company in consequence to read as follows:

« **Art. 1.** A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name AVANZA S.à r.l. (the «Company») is hereby formed by the appearing parties and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.»

There being no further item on the agenda the meeting was closed.

*Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at 1,800.- Euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, these minutes, are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le quinzième jour du mois de janvier.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

DHC LUXEMBOURG V S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123.613,

représentée par M<sup>e</sup> Toinon Hoss, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du janvier 2008,

L'associé unique et détenant toutes les cinq cent quarante-quatre mille deux cent cinquante-deux (544.252) parts sociales en émission dans DH ANDREW S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, constituée le 27 décembre 2006 suivant acte de M<sup>e</sup> Henri Hellinckx, alors notaire de résidence à Mersch, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial») numéro 458 du 27 mars 2007. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 25 mai 2007 suivant acte de M<sup>e</sup> Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz, agissant en remplacement de M<sup>e</sup> Henri Hellinckx, prénommé, publié au Mémorial numéro 1976 du 13 septembre 2007.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

(A) L'associé unique détient toutes les parts sociales en émission dans la Société de sorte que des décisions peuvent être valablement prises sur tous les points de l'ordre du jour.

(B) Le point sur lequel une résolution doit être passée était le suivant:

Changement de dénomination de la Société en AVANZA S.à r.l. et modification subséquente de l'article 1 des statuts de la Société.

Ensuite, la résolution suivant a été passée:

*Résolution unique*

L'associé unique a décidé de modifier la dénomination de la Société en AVANZA S.à r.l. et de modifier l'article 1<sup>er</sup> des statuts de la Société en conséquence afin qu'il ait la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les comparants et toutes personnes qui deviendront par la suite associés une société à responsabilité limitée sous la dénomination de AVANZA S.à r.l. (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales y afférentes.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

*Frais*

Les dépenses, frais, rémunération ou charges, quelle que soit leur forme, seront payés par la Société sont estimés à 1.800,- Euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande des parties comparantes, ce procès-verbal est rédigé en anglais suivi par une traduction française, qu'à la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise faisant foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu ce procès-verbal, les membres du Bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. Hoss, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2008. Relation: LAC/2008/3419. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2008.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2008031756/242/87.

(080032852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2008.

**Samuel Manu-Tech Hungary Servicing Company Limited by Shares Luxembourg branch, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 112.124.

*Extrait des résolutions écrites daté du 1<sup>er</sup> janvier 2008 concernant la succursale*

Les actionnaires ont décidé:

- D'accepter la démission de Claire McLoughlin à la fonction de gérante avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2008.
- De nommer Annick Magermans, née le 22 mai 1976 à Verviers, Belgique, demeurant au 42, rue d'Athus, 6780 Longeau, Belgique à la fonction de gérante avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2008 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2008.

Signatures.

Référence de publication: 2008031237/5564/17.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2008, réf. LSO-CN07407. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080032172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2008.

**Daolux AG, Société Anonyme.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 54.071.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de l'exercice 2006 tenue de manière extraordinaire à 17.00 heures le 27 novembre 2007*

1- L'assemblée générale confirme les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes, qui acceptent, pour l'exercice social 2007 et jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2008:

*Administrateurs:*

- Mme Bourkel Anique, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg;
- M. Bourkel Michel, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg;
- M. Vancheri Alexandre, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg;

*Administrateur-délégué:*

- M. Bourkel Michel, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg;

*Commissaire aux comptes:*

- WILBUR ASSOCIATES LTD, Rosenbergstrasse 1, CH-8304 Wallisellen Zurich.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008031238/766/23.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2008, réf. LSO-CN07058. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080032493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2008.

**Semma S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R.C.S. Luxembourg B 71.343.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2008.

FIDUCIAIRE HELLERS, KOS & ASSOCIES, Sàrl

Signature

Référence de publication: 2008031457/7262/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2008, réf. LSO-CN05519. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080032239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2008.

**Merchbanc Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 51.646.

A la suite des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 30 janvier 2008, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

Mme Annemarie Arens

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A.

14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette,

M. José Isern Rovira

MERCHBANC

Diputacion 279, E-08007 Barcelona,

M. Joaquin Lopez Veraza

MERCHBANC

Diputacion 279, E-08007 Barcelona,

M. Henry Verrey

SEMELY CONSULT & MANAGEMENT LTD

84, rue du Rhône, CH-1204 Genève.

Ces mandats sont renouvelés pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2009.

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires a décidé de renouveler le mandat de DEIOTTTE S.A. 560, route de Neudorf, L-2220 Luxembourg, en qualité de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2009.

*Pour MERCHBANC SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable*

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A., Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2008031249/1126/31.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2008, réf. LSO-CN04867. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080032396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2008.

**Goodman Fund of Funds Management Company (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 125.000,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 117.965.

*Extrait des décisions de l'associé unique prises en date du 15 janvier 2008*

- 1) La démission de Monsieur Pascal Leclerc a été acceptée
- 2) La démission de Monsieur Wlodzimierz Ksiazak a été acceptée
- 3) Monsieur Brian McMahon, employé privé, résidant professionnellement au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, né le 4 novembre 1968 à Baile Atha Cliath, Dublin (Irlande), a été nommé administrateur de la société, avec effet au 14 janvier 2008 pour une durée indéterminée.
- 4) Monsieur Jean-Louis Camuzat, employé privé, résidant professionnellement au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, né le 1<sup>er</sup> septembre 1963 à Fontenay-aux-Roses (France), a été nommé administrateur de la société, avec effet au 14 janvier 2008 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GOODMAN FUND OF FUNDS MANAGEMENT COMPANY (LUX) S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008031248/1649/23.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2008, réf. LSO-CN06605. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080032405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2008.

---

**AB Acquisitions Luxco 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 786.152.000,00.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 129.314.

—  
EXTRAIT

Par résolution écrite en date du 9 janvier 2008, l'associé unique de la Société a

- accepté la démission de Monsieur Stefano Pessina avec effet au 9 janvier 2008 en tant que membre du Conseil de Gérance de la Société;

- nommé Madame Simone Retter en tant que membre du Conseil de Gérance de la Société à partir du 9 janvier 2008 pour une durée indéterminée

de sorte que le Conseil de Gérance de la Société se compose désormais comme suit à partir du 9 janvier 2008:

Dr Wolfgang Zettel, né le 15 novembre 1962 à Constance en Allemagne, gérant, avec adresse professionnelle au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg	Gérant
--	--------

Stefan Lambert, né le 8 janvier 1964 à Trèves en Allemagne, gérant, avec adresse professionnelle au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg	Gérant
---	--------

Jean-Paul Goerens, né le 2 avril 1960 à Luxembourg au Grand-Duché de Luxembourg, gérant, avec adresse professionnelle au 5, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg	Gérant
---	--------

Simone Retter, née le 13 juin 1961 à Bettembourg au Grand-Duché de Luxembourg, maître en droit, avec adresse privée au 83, rue Charlemagne, L-1328 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg	Gérant
--	--------

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AB ACQUISITIONS LUXCO 1 S.à r.l.

Dr W. Zettel

Gérant

Référence de publication: 2008031234/7441/33.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2008, réf. LSO-CN03807. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080032102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2008.

---

**Alleray S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 130.184.

—  
Extrait du procès-verbal de la décision adoptée par l'Associé Unique de la Société tenu au siège social le 31 janvier 2008

Il résulte du procès-verbal de l'Associé Unique de la Société tenu au siège social en date du 31 janvier 2008 qu'il a été décidé, de nommer avec effet immédiat KPMG AUDIT, société à responsabilité limitée dont le siège social est sis au 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.590, aux fonctions de réviseur d'entreprises de la Société, pour une période illimitée et pour la première fois pour la période s'achevant au 31 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 12 février 2008.

Certifié conforme et sincère

Pour la Société

P. Hobler

Référence de publication: 2008031211/1138/21.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2008, réf. LSO-CN07421. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080031978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2008.

**Corfu S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 66.108.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de l'exercice 2006 tenue de manière extraordinaire à 15.30 heures le 27 novembre 2007

1- L'assemblée générale renouvelle les mandats suivants:

- des administrateurs:

- Mme Bourkel Anique, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg;

- M. Bourkel Michel, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg;

- M. Vancheri Alexandre, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg;

- de l'administrateur-délégué:

- M. Bourkel Michel, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg;

- du commissaire aux comptes:

- WILBUR ASSOCIATES LTD, Rosenbergstrasse 1, CH-8304 Wallisellen Zurich;

qui acceptent, pour l'exercice social 2007, et jusqu'à la prochaine assemblée qui se tiendra en 2008.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008031239/766/23.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2008, réf. LSO-CN07061. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080032485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2008.

**Rhodes Holding II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 136.594.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the fifteenth day of January.

Before us Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

RHODES HOLDING I S.à r.l., a «société à responsabilité limitée» constituted and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

duly represented by Mr Tim Koslowski, lawyer, residing professionally at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal, given in Luxembourg, on January 15, 2008.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as hereabove stated, has requested the notary to state the following articles of incorporation of a limited liability company governed by the relevant laws and the present articles:

**Title I: Form - Name - Duration - Registered office - Purpose**

**Art. 1.** There is hereby formed a «société à responsabilité limitée» under the name of RHODES HOLDING II S.à r.l. (hereinafter the «Company») which will be governed by Luxembourg laws, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended and by the present Articles of Incorporation.

**Art. 2.** The Company is established for an unlimited period.

**Art. 3.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.



It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its members and to any other place in Luxembourg-City by means of a resolution of the board of managers.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of managers.

**Art. 4.** The object of the Company is the taking of participating interests, in any form whatsoever, in other companies either Luxembourg or foreign, as well as the ownership, management and development of such participating interests.

The purpose of the Company is, in particular, the acquisition of any type of securities, whether negotiable or not, stock, bonds, debentures, notes and other securities, including those issued by any Government or any other international, national or local authority, and of any rights attached thereto, either by way of purchase, contribution, subscription, option or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner. Moreover, the Company may proceed to the acquisition and development of connected patents and licences.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, convertible or non-convertible instruments of whatever kind and debentures. The Company may grant any assistance, loan, advance, or guarantee to the companies in which it has a direct or indirect participating interest, or to companies being part of the same group of companies as the Company.

The Company may further carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any form whatsoever in any enterprise or any private corporation as well as to the administration, management, control and development of these participating interests.

In general, the Company may carry out any commercial, industrial and financial operations, which it may deem useful to enhance or to supplement its purpose.

## **Title II: Capital - Units**

**Art. 5.** The subscribed capital is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) corporate units with a par value of one Euro (EUR 1.-) each.

**Art. 6.** Any regularly constituted meeting of members of the Company shall represent the entire body of members of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the operations of the Company.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of members duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

The capital and other provisions of these articles of incorporation may, at any time, be changed by the sole member or by a majority of members representing at least three quarters (3/4) of the capital. The members may change the nationality of the Company by an unanimous decision.

If all of the members are present or represented at a meeting of members, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

**Art. 7.** Each unit is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

The Company will recognize only one holder per unit; in case a unit is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that unit until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

Each corporate unit gives right to one fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of units in existence.

**Art. 8.** If the Company has only one member, this sole member exercises all the powers of the general meeting.

The decisions of the sole member which are taken in the scope of the first paragraph are recorded in minutes or drawn-up in writing.

Also, contracts entered into between the sole member and the Company represented by him are recorded on minutes or drawn-up in writing. Nevertheless, this latter provision is not applicable to current operations entered into under normal conditions.

**Art. 9.** If the Company has at least two members, the corporate units are freely transferable between the members.

The unit transfer inter vivos to non-members is subject to the consent given in a general meeting of members representing at least three quarters (3/4) of the Company's capital.

In the case of the death of a member the unit transfer to non-members is subject to the consent of owners of units representing no less than three quarters (3/4) of the rights held by the surviving members. In this case, however, the approval is not required if the units are transferred either to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

The Company may redeem its own corporate units.

In the event any member surrenders one or more of his corporate units, such member shall surrender the convertible instruments held by him which are issued in reference to such corporate units, if any, to the Company and this latter shall redeem the said convertible instruments, if any, in accordance with the terms and conditions of such convertible instruments.

Any member who transfers one or more of his corporate units to another person shall transfer the convertible instruments, which are issued in reference to such corporate units, if any, to that same person, in accordance with the applicable terms and conditions of such convertible instruments.

**Art. 10.** Death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of the sole member or of one of the members will not bring the Company to an end.

**Art. 11.** For no reason and in no case, the creditors, legal successors or heirs are allowed to seal assets or documents of the Company.

### **Title III: Administration**

**Art. 12.** The Company shall be managed by a board of managers composed of at least one (1) manager having A signatory powers and at least one (1) manager having B signatory powers, either members or not.

Notwithstanding the afore paragraph, if the Company has been incorporated by only one member, or if a general meeting of the members acknowledges that the Company has only one member left, the Company may be managed by one manager only until the ordinary general meeting of members following the acknowledgment of the existence of more than one member

The managers are appointed and removed by the general meeting of members, which determines their powers, compensation and duration of their mandates.

**Art. 13.** The board of managers may choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the members.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four hours in advance of the hour set for such a meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing by letter, telefax or email of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing by letter, telefax or email another manager as his proxy.

Votes may also be cast in writing by letter, telefax or email.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions voted at the managers' meetings.

**Art. 14.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two managers.

**Art. 15.** The board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition on behalf of the Company in its interests.

All powers not expressly reserved by law or the present articles to the general meeting of members fall within the competence of the board of managers.

The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, with prior consent of the general meeting of members, to any manager or managers of the board or to any person or to any committee (the members of which need not to be managers) deliberating under such terms and with such powers as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any person who need not to be manager, appoint and dismiss all officers and employees, and fix their emoluments.

**Art. 16.** Towards third parties the Company is validly bound by the joint signature of 2 (two) managers including the signature of one manager having A signatory powers and one manager having B signatory powers and in case of a sole manager by the single signature of such sole manager.

**Art. 17.** In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible for the obligations of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the correct performance of their duties.

**Art. 18.** The accounting year of the Company shall begin on January first of each year and shall terminate on December thirty-first, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on December thirty-first of the year two thousand and eight.

**Art. 19.** The annual accounts are drawn up by the managers as at the end of each fiscal year and will be at the disposal of the members at the registered office of the Company.

Out of the annual net profits of the corporation, five percent (5%) shall be placed into the legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the share capital of the Company.

The general meeting of members, upon recommendation of the managers, will determine how the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the managers,
2. These accounts show a profit including profits carried forward,
3. The decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the members,
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

#### **Title IV: Winding up - Liquidation**

**Art. 20.** In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of members effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

**Art. 21.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on commercial companies and amendments thereto.

#### *Subscription and Payment*

All the corporate units have been entirely subscribed by RHODES HOLDING I S.à r.l., prenamed, and have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is as of now at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary.

#### *Declaration*

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 183 of the law of August 10, 1915, on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately two thousand one hundred Euro (EUR 2,100.-).

#### *Resolutions of the sole member*

The prenamed sole member, represented as here above stated, representing the entire subscribed capital, has immediately taken the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
2. The number of managers is set at 1 (one).
3. Mr Pierre Metzler, lawyer, born in Luxembourg, on December 28, 1969, professionally residing at L 2320 Luxembourg, 69, Boulevard de la Pétrusse is appointed manager having A signatory powers;

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, in the Office, on the day mentioned at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder, acting as here above stated, he signed together with the notary the present deed

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le quinze janvier.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

RHODES HOLDING I S.à r.l., une société à responsabilité limitée du droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

ici dûment représentée par Monsieur Tim Koslowski, juriste, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg le 15 janvier 2008.

Cette procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant indiqué, a requis le notaire d'arrêter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée régie par les lois y relatives et les présents statuts.

### **Titre I<sup>er</sup> : Forme - Dénomination - Durée - Siège - Objet**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous le nom de RHODES HOLDING II S.à r.l. (ci-après la «Société») qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 3.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés et en toute autre localité de la ville de Luxembourg en vertu d'une décision du conseil de gérance.

Il pourra être créé, par décision du conseil de gérance, des succursales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 4.** L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la détention, la gestion et le développement de ces participations.

L'objet de la Société sera, en particulier, l'acquisition de tous types de valeurs, négociables ou non, valeurs mobilières, obligations, titres de créance, effets de commerce et tous autres titres, y compris des valeurs émises par un Gouvernement, quel qu'il soit, ou par toute autre autorité internationale, nationale ou locale, et de tous autres droits s'y rattachant, que ce soit par achat, apport, souscription, option, ou par tout autre moyen, ainsi que le transfert par vente, échange ou par tout autre moyen. En outre, la Société est en droit de procéder à l'acquisition et au développement de brevets et licences s'y rapportant.

La Société pourra contracter des emprunts de toute sorte et procéder à l'émission d'instruments convertibles ou non-convertibles de quelque nature qu'ils soient et de titres de créance. La Société pourra accorder toute assistance, prêt, avance ou garantie aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou à toutes sociétés faisant partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra avoir également pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise ou dans toute société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

D'une manière générale, la Société peut exécuter toutes opérations commerciales, industrielles et financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

### **Titre II: Capital social - Parts sociales**

**Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

**Art. 6.** Toute assemblée générale des associés de la Société régulièrement constituée représente l'entière responsabilité des associés de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour exécuter ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Sauf stipulation contraire contenue dans la loi, les décisions de l'assemblée générale dûment convoquée seront prises à la majorité simple des présents et votants.

Le capital et d'autres dispositions des présents statuts peuvent, à tout moment, être changés par l'associé unique ou par la majorité des associés représentant au moins trois quarts (3/4) du capital. Les associés peuvent changer la nationalité de la Société par une décision unanime.

Si tous les associés sont présents ou représentés et s'ils confirment qu'ils ont été dûment informés de l'agenda de l'assemblée, l'assemblée générale peut être tenue sans convocation ou publication préalable.

**Art. 7.** Chaque part donne droit à une voix dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

La Société reconnaît une seule personne par part; si une part est détenue par plus d'une personne, la Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette part jusqu'à ce qu'une personne a été désignée comme en étant le seul propriétaire dans les relations avec la Société.

Chaque part sociale donne droit à une fraction de l'actif social et des bénéfices de la société proportionnelle au nombre des parts existantes.

**Art. 8.** Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale.

Les décisions de l'associé unique prises dans le domaine de l'alinéa 1<sup>er</sup> sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

**Art. 9.** Si la Société compte au moins deux associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Le transfert de parts sociales entre vifs à des non-associés est soumis à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de décès d'un associé le transfert de parts sociales à des non-associés est soumis à l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant au moins les trois quarts (3/4) des droits appartenant aux survivants. Dans ce cas, cependant, l'agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises soit à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

La Société pourra racheter ses propres parts sociales.

Dans l'hypothèse où un quelconque associé transfère une ou plusieurs de ses parts sociales, cet associé devra transférer les instruments convertibles détenus par lui qui sont rattachées à ces parts sociales, s'il devait y en avoir, à la Société et celle-ci devra racheter ces instruments convertibles, s'il devait y en avoir, conformément aux conditions générales de ces instruments financiers.

Un quelconque associé qui transfère une ou plusieurs de ses parts sociales à une autre personne devra transférer les instruments convertibles rattachées à ces parts sociales, s'il devait y en avoir, à cette même personne, conformément aux conditions générales de ces instruments convertibles.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique ou de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 11.** Les créanciers, ayant droits ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

### **Titre III: Administration**

**Art. 12.** La Société sera gérée par un conseil de gérance composé d'au moins un (1) gérant ayant un pouvoir de signature A et au moins un (1) gérant ayant un pouvoir de signature B, associés ou non.

Toutefois, si la Société a été constituée par un associé unique, ou si à une assemblée générale des associés il est constaté que la Société n'a plus qu'un associé unique, la Société pourra être gérée par un gérant unique jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des associés suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les gérants sont désignés et révoqués par l'assemblée générale des associés qui détermine leurs pouvoirs, rémunération et durée des mandats.

**Art. 13.** Le conseil de gérance pourra choisir parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées d'associés.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans la convocation.

Une convocation écrite de toute réunion du conseil de gérance doit être adressée à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour la réunion, excepté en cas d'urgence pour lequel la nature des circonstances d'urgence doit être mentionnée dans la convocation. Cette convocation peut être écartée par l'accord écrit par lettre, télécopie ou email de chaque gérant. Des convocations séparées ne sont pas requises pour des réunions individuelles tenues à des lieux et heures prescrites dans un programme préalablement adopté par une résolution du conseil de gérance.

Tout gérant pourra prendre part à une réunion du conseil de gérance en donnant pouvoir à un autre gérant par écrit par lettre, télécopie ou email.

Les votes pourront être également effectués par écrit par lettre, télécopie ou email.

Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins une majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Les résolutions prises par écrit avec l'approbation et la signature de tous les gérants ont le même effet que des résolutions votées en réunion des gérants.

**Art. 14.** Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui a présidé une telle réunion.

Les copies ou extraits de tels procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou à toute autre occasion seront signés par le président, le secrétaire ou par deux gérants.

**Art. 15.** Le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour exécuter tous actes d'administration et de disposition pour compte de la Société et dans l'intérêt de celle-ci.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du conseil de gérance.

Le conseil de gérance pourra déléguer ses pouvoirs de conduire les affaires courantes de la Société et la représentation de la Société pour de telles affaires, avec le consentement préalable de l'assemblée générale des membres, à un ou plusieurs membres du conseil de gérance ou à toute autre personne ou à tout comité (dont les membres n'ont pas à être gérants) délibérant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil de gérance déterminera. Il pourra également confier tous pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne qui ne doit pas nécessairement être gérant, nommer et révoquer tous cadres et employés, et fixer leur rémunération.

**Art. 16.** Vis-à-vis des tiers la Société est valablement engagée par la signature conjointe de 2 (deux) gérants incluant la signature d'un gérant ayant un pouvoir de signature A ainsi que la signature d'un gérant ayant un pouvoir de signature B et en cas de gérant unique par la seule signature de ce gérant unique.

**Art. 17.** Dans l'exécution de leur mandat, les gérants ne sont pas responsables personnellement des engagements de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils sont responsables de l'exercice correct de leurs obligations.

**Art. 18.** L'année sociale commencera le premier janvier et se terminera le trente et un décembre, à l'exception du premier exercice social qui débutera au jour de constitution de la Société et se terminera le trente et un décembre de l'année deux mille huit.

**Art. 19.** A la fin de chaque exercice, le conseil de gérance prépare les comptes annuels qui sont à la disposition des associés au siège social de la Société.

Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société est affecté à la réserve légale. Cette déduction cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'assemblée générale des associés, sur recommandation du conseil de gérance, déterminera l'affectation des bénéfices nets annuels.

Des dividendes intérimaires pourront être distribués, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. des comptes intérimaires sont établis par le conseil de gérance,
2. ces comptes font apparaître un bénéfice y inclus les bénéfices reportés,
3. la décision de verser des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés,
4. le paiement est effectué lorsque la Société a obtenu l'assurance que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

#### **Titre IV: Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales) nommés par assemblée générale des associés décidant de la dissolution et fixant les pouvoirs et la rémunération des liquidateurs.

**Art. 21.** Tout ce qui n'est pas expressément réglementé par les présents statuts sera déterminé en concordance avec la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales telle qu'elle a été modifiée.

##### *Souscription et Paiement*

L'intégralité des parts sociales a été souscrite par RHODES HOLDING I S.à r.l., préqualifié, et a été intégralement libérée par un apport en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société ce dont il a été justifié au notaire.

##### *Déclaration*

Le notaire instrumentant déclare par la présente avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et déclare expressément que ces conditions sont remplies.

##### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit incombant à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes s'élèvent approximativement à la somme de deux mille cent euros (EUR 2.100.-).

##### *Résolutions de l'associé unique*

L'associé unique, représenté comme ci-avant indiqué, représentant l'intégralité du capital social souscrit a pris immédiatement les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
2. Le nombre de gérants est fixé à 1 (un),
3. M. Pierre Metzler, avocat, né à Luxembourg, le 28 décembre 1969, résidant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse est nommé gérant avec pouvoir de signature A.

Dont acte, fait à Luxembourg, en l'Etude, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Il est spécifié qu'à la demande du comparant en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Lecture faite au mandataire, ès-qualité qu'il agit, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. Koslowski, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2008, LAC/2008/2885. — Reçu 62,50 euros.

Le receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2008.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2008032144/5770/355.

(080033596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2008.

**Kaslion S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 9.100.000,00.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 119.161.

—  
EXTRAIT

L'associé de la Société KINGS ROAD HOLDINGS IV, LP. a changé son adresse à

399 Park Avenue, 22nd Floor, New York NY 10022, Etats-Unis.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KASLION S. à r.l.

Dr W. Zettel

Gérant

Référence de publication: 2008031230/7441/17.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2007, réf. LSO-CE03092. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080032006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2008.

**TPG Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5D, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 128.539.

—  
EXTRAIT

En date du 11 février 2008, l'associé unique de la Société, NEWBRIDGE ASIA IV L.P., agissant par son general partner NEWBRIDGE ASIA GenPar IV, L.P., agissant lui-même par son general partner NEWBRIDGE ASIA ADVISORS IV, INC., a contribué la totalité des parts sociales de la Société comme suit:

1) 6.250 parts sociales de la Société ont été transféré à TPG IZUMI AIV 3, L.P., un limited partnership organisé sous les lois de Delaware, inscrite auprès du Secretary of State, Division of Corporations of the State of Delaware sous le numéro 4489275 et ayant son siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, U.S.A., agissant par son general partner TPG ASIA GenPar V, L.P., lui-même agissant par son general partner TPG ASIA ADVISORS V, Inc., les derniers ayant leurs sièges sociaux au 301 Commerce Street, Suite 3300, Fort Worth, Texas, U.S.A. et

2) 6.250 parts sociales de la Société ont été transféré à TPG IZUMI AIV 4, L.P., un limited partnership organisé sous les lois de Delaware, inscrite auprès du Secretary of State, Division of Corporations of the State of Delaware sous le numéro 4489277 et ayant son siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, U.S.A., agissant par son general partner NEWBRIDGE Asia GenPar IV, L.P., lui-même agissant par son general partner NEWBRIDGE ASIA ADVISORS IV, Inc. les derniers ayant leurs sièges sociaux au 301 Commerce Street, Suite 3300, Fort Worth, Texas, U.S.A.

Suite à cette contribution totale des parts sociales, les associés de la Société sont les suivants:

1) TPG IZUMI AIV 3, L.P. détenant 6.250 parts sociales de la Société, et

2) TPG IZUMI AIV 4, L.P. détenant 6.250 parts sociales de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2008.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2008031227/260/31.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2008, réf. LSO-CN06886. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080031921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2008.

---

**Ridgefield Holdco, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 4.231.540,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 124.339.

L'adresse de l'associé CEP II CO-INVESTMENT S.à r.l. SICAR a changé du 16, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au:

2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

avec effet au 2 janvier 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2008.

*RIDGEFIELD HOLDCO*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008031228/5776/19.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2008, réf. LSO-CN07059. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080031982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2008.

---

**SEB Optimus II, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

R.C.S. Luxembourg B 82.410.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 18 janvier 2008*

Les mandats de M. P-O Oerling et de M. Ralf Ferner prenant fin à l'issue de la présente assemblée générale ne sont pas renouvelés.

Sont nommés administrateurs pour un mandat d'un an prenant fin à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires en 2009:

M. Rudolf Kömen avec adresse professionnelle à L-1347 Luxembourg, 6a, Circuit de la Foire Internationale, président du conseil d'administration

Mme Barbro Lilieholm avec adresse professionnelle à S-106 40 Stockholm, Sveavägen 8

M. Kjell Norling avec adresse professionnelle à S-106 40 Stockholm, Sveavägen 8.

Est nommé réviseur indépendant pour la même période:

PricewaterhouseCoopers S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008031225/1164/22.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2008, réf. LSO-CN06884. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080031907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2008.

---



**Gate Gourmet Holding I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 235.900,00.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 86.445.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg concernant l'associé unique de la Société suivant:

- GATE GOURMET CO-INVEST LLC

dont la dénomination sociale est désormais la suivante:

- GATE GOURMET GROUP HOLDING LLC

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2008.

*GATE GOURMET HOLDING I S.à r.l.*

Signature

Référence de publication: 2008031210/250/19.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2008, réf. LSO-CN06514. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080031989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2008.

**WP LuxCo II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 87.398.

Madame Tara Kerley, gérante de la Société WP LUXCO II S.à r.l., s'est mariée et est désormais connue sous son seul nom marital, Madame Tara O'Neill.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2008.

*WP LUXCO II S.à r.l.*

Signature

Référence de publication: 2008031203/250/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2008, réf. LSO-CN06200. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080032080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2008.

**Finalfe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 61.209.

**DISSOLUTION**

L'an deux mille sept, le vingt-huit septembre.

Par-devant, Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

NAZIONALE FIDUCIARIA S.p.A., société de droit italien ayant son siège social à I-25123 Brescia, viale della Bornata, 42, immatriculée auprès du Registre des Sociétés de Brescia sous le numéro BS 029-15838, ici représentée par Monsieur Salvatore Desiderio, employé privé, demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, es-qualité qu'elle agit (ci-après «l'Associé Unique»), a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société FINALFE S.A., ayant son siège social 5, rue C. M. Spoo, L-2546 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce de et à Luxembourg sous la section B et le numéro B 61.209, constituée suivant acte reçu par le notaire Jacques Delvaux, de résidence à Luxembourg, en date du 3 octobre 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 36 du 16 janvier 1998. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 20 décembre 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations du 27 avril 2006, numéro 846 (la «Société»);

- que le capital social de la Société s'élève actuellement à EUR 36.400,- (trente-six mille quatre cents Euros), représenté par 7.000 (sept mille) actions d'une valeur nominale de EUR 5,20 (cinq Euros virgule vingt Cents) chacune, entièrement souscrites et libérées;

- que l'activité de la Société ayant cessé, l'Associé Unique, étant le seul propriétaire des actions dont s'agit, prononce par la présente la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat et sa mise en liquidation et se désigne en qualité de liquidateur de la Société;

- que l'Associé Unique déclare fixer à tout de suite la deuxième et troisième assemblée conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre;

- que l'Associé Unique, agissant en qualité de liquidateur, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société et requiert au notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif restant de la Société sera réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre, il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de la société est réglé;

- que l'actif restant est réparti à l'Associé Unique.

Le rapport sur la liquidation, après avoir été signé ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

L'Associé Unique nomme en qualité de commissaire à la liquidation MEVEA Sàrl, avec siège social à L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau, et lui confie la mission de faire le rapport sur la gestion.

Après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation, l'Associé Unique en adopte les conclusions, approuve les comptes de liquidation et le rapport du liquidateur et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à MEVEA Sàrl, prénommée, pour ses travaux de vérification effectués ce jour.

Le rapport du commissaire à la liquidation après avoir été signé ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire soussigné est annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.

l'Associé Unique, constituée en troisième assemblée, prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister.

Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs, au liquidateur et au commissaire aux comptes en ce qui concerne l'exécution de leur mandat.

Que les livres et documents de la société seront déposés pendant cinq ans au 5, rue C. M. Spoo, L-2546 Luxembourg Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Desiderio, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2007, LAC/2007/29435. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): F. Sandt.*

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 5 février 2008.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2008031693/202/61.

(080032845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2008.

**TCP Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 131.840.

In the year two thousand and eight, on the seventh of January;

Before Maître Joëlle Baden, notary, residing in Luxembourg,

There appeared:

TEESLAND CONTINENTAL PARTNERS NETHERLANDS HOLDINGS B.V., a private limited liability company (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) incorporated under the laws of The Netherlands, and having its registered office at Frederik Roeskestraat 123, 1076 EE Amsterdam, The Netherlands, and registered with the Trade Register of the Chamber of Commerce of Amsterdam under number 34252076;

here represented by Catherine Willemyns, licenciée en droit, professionally residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on 31st of December 2007, in Leeds, United Kingdom,

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole member of TCP LUXEMBOURG HOLDINGS S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under Section B, number 131.840, incorporated pursuant to a notarial deed dated 31 July 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated October 24, 2007, number 2402. The articles of incorporation have been amended pursuant to a notarial deed dated September 26, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated November 15, 2007, number 2615 (hereafter the «Company»).

The appearing party, represented as stated above, representing the entire share capital, requests the undersigned notary to act that the agenda of the meeting is as follows:

*Agenda:*

1. Increase of the share capital of the Company from eleven million four hundred one thousand nine hundred thirty-five euro (EUR 11,401,935), represented by eleven million four hundred one thousand nine hundred thirty-five (11,401,935) shares, having a par value of one euro (EUR 1) each, up to twelve million nine hundred sixty-seven thousand nine hundred thirty-five euro (EUR 12,967,935), through the issue of one million five hundred sixty-six thousand (1,566,000) new shares, having a par value of one euro (EUR 1) each, against a payment in cash;

2. Subsequent amendment of article 6, paragraph 1 of the articles of incorporation of the Company;

3. Restatement of article 2 of the articles of incorporation of the Company.

The appearing party, represented as stated above, representing the entire share capital, takes the following resolutions:

*First resolution*

The sole member resolves to increase the share capital from its current amount of eleven million four hundred one thousand nine hundred thirty-five euro (EUR 11,401,935), represented by eleven million four hundred one thousand nine hundred thirty-five (11,401,935) shares, having a par value of one euro (EUR 1) each, up to twelve million nine hundred sixty-seven thousand nine hundred thirty-five euro (EUR 12,967,935), through the issue of one million five hundred sixty-six thousand (1,566,000) new shares, having a par value of one euro (EUR 1) each.

All of the one million five hundred sixty-six thousand (1,566,000) new shares are subscribed by the sole member, aforementioned, represented as stated above, at a total price of one million five hundred sixty-six thousand euro (EUR 1,566,000), all of which are allocated to the share capital.

The subscribed new shares are fully paid up in cash by TEESLAND CONTINENTAL PARTNERS NETHERLANDS HOLDINGS B.V., prenamed, so that the total amount of one million five hundred sixty-six thousand euro (EUR 1,566,000) is at the disposal of the Company, as it has been shown to the undersigned notary.

*Second resolution*

As a consequence of the above resolution, article 6, paragraph 1 of the articles of incorporation of the Company is amended and shall read as follows:

« **Art. 6. paragraph 1.** The Company's share capital is set at twelve million nine hundred sixty-seven thousand nine hundred thirty-five euro (EUR 12,967,935) represented by twelve million nine hundred sixty-seven thousand nine hundred thirty-five (12,967,935) shares with a par value of one euro (EUR 1) each.»

*Third resolution*

The sole member resolves to restate article 2 of the articles of incorporation of the Company which shall now read as follows:

« **Art. 2.** The purpose of the Company is the holding of interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further act as a general or limited member with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or similar entities.

The Company may further acquire, develop, promote, sell, manage and/or lease immovable properties throughout Europe, as well as carry out all operations relating to immovable properties and to carry out any operation relating directly or indirectly thereto or which it may deem useful in the accomplishment and development of this object.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations which may be useful or necessary to the accomplishment of its purposes or which are related directly or indirectly to its purpose.»

There being no further business, the meeting is closed.

Whereof this deed is drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the date stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the proxyholder of the appearing party, this deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing party, such proxyholder signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le sept janvier.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire, de résidence à Luxembourg,

A comparu:

TEESLAND CONTINENTAL PARTNERS NETHERLANDS HOLDINGS B.V., une private limited liability company (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) constituée selon les lois des Pays-Bas, avec siège social à Frederik Roeskestraat 123, 1076 EE Amsterdam, Pays-Bas, et enregistrée au Trade Register of the Chamber of Commerce of Amsterdam, sous le numéro 34252076;

ici représentée par Catherine Willemyns, licenciée en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 31 décembre 2007, à Leeds, Royaume-Uni.

Ladite procuration, signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est la seule associée de TCP LUXEMBOURG HOLDINGS S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10 A, rue Henri M. Schnadt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 131.840, constituée suivant acte notarié en date du 31 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 24 octobre 2007, numéro 2402. Les statuts ont été modifiés suivant acte notarié en date du 26 septembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 15 novembre 2007, numéro 2615 (ci après la «Société»).

La comparante, représentée comme indiquée ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire soussigné de prendre acte que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### Agenda:

1. Augmentation du capital social de la Société de son montant actuel de onze millions quatre cent un mille neuf cent trente-cinq euros (EUR 11.401.935) représenté par onze millions quatre cent un mille neuf cent trente-cinq (11.401.935) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, jusqu'à douze millions neuf cent soixante-sept mille neuf cent trente-cinq euros (EUR 12.967.935) par l'émission d'un million cinq cent soixante-six mille (1.566.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, en échange d'un paiement en numéraire;

2. Modification subséquente de l'article 6, paragraphe 1<sup>er</sup> des statuts de la Société;

3. Modification de l'article 2 des statuts de la Société.

La comparante, représentée comme indiquée ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social, prend les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social de son montant actuel de onze millions quatre cent un mille neuf cent trente-cinq euros (EUR 11.401.935) représenté par onze millions quatre cent un mille neuf cent trente-cinq (11.401.935) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, jusqu'à douze millions neuf cent soixante-sept mille neuf cent trente-cinq euros (EUR 12.967.935) par l'émission de un million cinq cent soixante-six mille (1.566.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

L'intégralité des un million cinq cent soixante-six mille (1.566.000) parts sociales nouvelles est souscrite par l'associée unique, préqualifiée, représentée comme indiquée ci-dessus, pour un montant total d'un million cinq cent soixante-six mille euros (EUR 1.566.000), dont l'intégralité est affectée au capital social.

Les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées en numéraire par TEESLAND CONTINENTAL PARTNERS NETHERLANDS HOLDINGS B.V., préqualifiée, et le montant total d'un million cinq cent soixante-six mille euros (EUR 1.566.000) est à la disposition de la Société, tel qu'il a été démontré au notaire soussigné.

#### Seconde résolution

A la suite de la résolution qui précède, l'article 6, paragraphe 1 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. 1<sup>er</sup> . paragraphe.** Le capital social est fixé à la somme de douze millions neuf cent soixante-sept mille neuf cent trente-cinq euros (EUR 12.967.935) représenté par douze millions neuf cent soixante-sept mille neuf cent trente-cinq (12.967.935) parts sociales, d'une valeur d'un euro (EUR 1) chacune.»

#### Troisième résolution

L'associée unique décide de modifier l'article 2 des statuts de la Société afin de lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte, ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut également agir comme associé commandité ou commanditaire, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés ou associations en commandite ou autres structures sociétaires similaires.

La Société a également pour objet l'investissement dans des biens immobiliers tant par l'achat, l'échange ou toute autre manière, que par la disposition, l'administration, le développement et la gestion de biens immobiliers, à travers l'Europe et de mener toutes opérations s'y rapportant directement ou indirectement ou qu'elle estimera utiles dans l'accomplissement et le développement de cet objet social.

La Société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à son objet social.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Willemyns, J. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2008. LAC/2008/2067. — Reçu 7.830 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme délivrée à la Société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2008.

J. Baden.

Référence de publication: 2008031701/7241/156.

(080033166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2008.

---

**Argance S.à.r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 130.053.

*Extrait du procès-verbal de décision adoptée par l'Associé Unique de la Société tenue au siège social le 31 janvier 2008*

Il résulte du procès-verbal de l'Associé Unique de la Société tenue au siège social en date du 31 janvier 2008 qu'il a été décidé de nommer avec effet immédiat KPMG AUDIT, société à responsabilité limitée dont le siège social est sis au 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.590, aux fonctions de réviseur d'entreprises de la Société, pour une période illimitée et pour la première fois pour la période s'achevant au 31 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 12 février 2008.

Certifié conforme et sincère

Pour la Société

P. Hobler

Référence de publication: 2008031212/1138/21.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2008, réf. LSO-CN07423. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080031977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2008.

---

**KBC Equity Fund (L) Conseil Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R.C.S. Luxembourg B 113.979.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 29 octobre 2007*

L'Assemblée Générale Statutaire décide d'élire, en lieu et place de DELOITTE SA Luxembourg, ERNST & YOUNG LUXEMBOURG, rue Jean \* 6, L-2180 Luxembourg comme Commissaire aux Comptes pour un terme de 3 ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2010.

Certifié sincère et conforme

Pour KBC EQUITY FUND (L) CONSEIL HOLDING

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008031235/526/17.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2007, réf. LSO-CL03627. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080032121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2008.

**Opalus S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.  
R.C.S. Luxembourg B 132.797.

*Extrait de l'assemblée générale ordinaire du 8 janvier 2008*

Les actionnaires acceptent avec effet immédiat la renonciation de M. Eric Lux à la délégation à la gestion journalière de la société qui lui a été confiée en date du 17 octobre 2007.

M. Eric Lux, demeurant professionnellement 23, ZA Bourmicht, L-8070 Bertrange, reste administrateur de la société.

Les actionnaires autorisent le conseil d'administration à confier la délégation à la gestion journalière de la société à M. Flavio Becca, administrateur de sociétés, demeurant à L-3369 Leudelange, 1, rue des Prés.

Son mandat arrivera à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2013.

*Extrait du conseil d'administration du 8 janvier 2008*

Le conseil d'administration décide à l'unanimité de confier la délégation à la gestion journalière de la société à M. Flavio Becca, administrateur de sociétés, demeurant à L-3369 Leudelange, 1, rue des Prés.

Il pourra engager la société sous sa seule signature dans le cadre de la gestion journalière dans le sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Pour la société

PKF WEBER ET BONTEMPS

Experts comptables, réviseurs d'entreprise

Signatures

Référence de publication: 2008031171/592/25.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2008, réf. LSO-CN07492. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080032449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2008.

**Nielsen Structure Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 8, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 117.535.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 26 octobre 2007, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, l'unique résolution suivante:

*Première et unique résolution*

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Mirko La Rocca de sa fonction d'Administrateur de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Vincent Thill, employé privé, demeurant 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Mirko La Rocca, démissionnaire. L'Administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale de l'an 2007.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Luxembourg, le 29 octobre 2007.

Le conseil d'administration

O. Conrard / V. Thill

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2008031169/43/23.

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2008, réf. LSO-CM06796. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080032484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2008.

---

### **I.B. International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 88.035.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 26 octobre 2007, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, l'unique résolution suivante:

#### *Première et unique résolution*

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Mirko La Rocca de sa fonction d'Administrateur de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Vincent Thill, employé privé, demeurant 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Mirko La Rocca, démissionnaire. L'Administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale de l'an 2008.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Luxembourg, le 29 octobre 2007.

Le conseil d'administration

D. Murari / S. De Meo

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2008031168/43/23.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2008, réf. LSO-CN04381. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080032491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2008.

---

### **Tusken S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 8, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 102.540.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 17 septembre 2007, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, l'unique résolution suivante:

#### *Première et unique résolution*

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Jean-Philippe Fiorucci de sa fonction d'Administrateur de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Olivier Conrard, employé privé, demeurant 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Jean-Philippe Fiorucci, démissionnaire. L'Administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 30 juin 2011.

Le Conseil d'Administration nomme Monsieur Vincent Thill en qualité de Président du Conseil d'Administration.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Luxembourg, le 4 janvier 2008.  
Le conseil d'administration  
O. Conrard / V. Thill  
*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2008031167/43/24.

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2008, réf. LSO-CM06791. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080032504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2008.

---

**Sereco Ré S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 43.830.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 10 janvier 2008*

L'Assemblée Générale a pris les résolutions suivantes:

1) L'Assemblée décide de nommer comme Administrateurs les personnes suivantes:

- Monsieur Antonio Fassinotti
- Monsieur Massimiliano Paoleschi
- Monsieur Alberto Tinivella
- Monsieur Axel Rogalla

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire à tenir en 2009 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social se terminant le 31 août 2008.

2) L'assemblée décide de nommer DELOITTE S.A., comme Réviseur d'entreprises indépendant de la société. Ce mandat prendra fin à l'assemblée générale ordinaire qui approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 août 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008031166/4685/24.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2008, réf. LSO-CN07676. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080032546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2008.

---

**Stradivari Advisors S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6871 Wecker, 2, Zone d'Activité Op Huefdreich.

R.C.S. Luxembourg B 106.766.

*Auszug aus der Gesellschafterversammlung vom 12. Januar 2007*

Verlängerung der Mandate des Verwaltungsrates:

Die Mandate des Verwaltungsrates, bestehend aus Uwe Truppel, Regis Weiler und Helmut Peuser werden bis zur jährlichen Generalversammlung des Jahres 2010 verlängert.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 6. Februar 2008.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS

Signatures

Référence de publication: 2008031170/592/18.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2008, réf. LSO-CN07497. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080032463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2008.

---